



UNA VOCE

Novembre 2011

Vol. 19 n° 1

L'OMOSC (Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada) est la voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer les conditions de travail des musiciens d'orchestre professionnels du Canada, à favoriser la communication entre ses membres et à promouvoir les intérêts de la communauté culturelle canadienne.

Méditation sur les médias et Médée

par Barbara Hankins

« Merci pour tout l'appui que nous avons reçu à l'échelle internationale et qui nous a soutenus dans notre combat, qui a été ardu et s'est prolongé tout au long de cette année, et maintenant c'est à nous, comme orchestre, d'entreprendre la reconstruction d'un nouvel orchestre, le New Brazilian Symphony Orchestra, et de montrer ainsi aux musiciens du monde entier que, lorsque nous sommes solidaires, nous pouvons faire une différence et, surtout, faire de la Musique. — Deborah Cheyne, présidente, Sindmusi (syndicat des musiciens)

Les Canadiens sont 16 millions à utiliser Facebook – il n'y a pas à dire que cela crée beaucoup d'occasions d'exercer une influence et d'établir des liens. Nos collègues du Brésil n'auraient peut-être pas réussi aussi bien à redresser les torts qu'on leur a faits s'il n'y avait pas eu cette pression internationale soutenue, dont une grande partie s'est exercée par l'entremise des médias sociaux. J'ai récemment mentionné la décision scandaleuse de la direction de l'orchestre de Louisville, qui a annoncé des auditions en vue de remplacer les musiciens qui sont en grève, et une collègue m'a répondu : « Ah oui, j'ai vu ça sur Facebook ».

Notre appui individuel en faveur de certains enjeux, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, peut faire une différence, quel que soit le moyen que nous choisissons pour le communiquer. Toutefois, n'oubliez pas que, comme les potions de la déesse grecque Médée, les médias peuvent constituer un poison fatal tout comme ils peuvent aider à guérir et à protéger. Utilisez-les avec prudence.

Je vous encourage à visiter la page Facebook et le site Web de l'OMOSC. Dans la présente édition d'*Una Voce*, nous couvrons les faits saillants de la Conférence 2011 de l'OMOSC qui a eu lieu à Vancouver, la Journée des Arts sur la Colline du Parlement ainsi que les nouvelles des orchestres de l'OMOSC et nos évaluations de chefs d'orchestre. Nous rendons également hommage à Lenny Leibowitz. Vos commentaires sont toujours les bienvenus. (bhankins@gto.net)

Conférence 2011 de l'OMOSC

par Robert Fraser

Cette année, la conférence de l'OMOSC a eu lieu au centre-ville de Vancouver, en Colombie-Britannique, et a été dédiée à la Division des services symphoniques (DSS) de la FAM en reconnaissance des presque 30 ans de soutien que la DSS et son prédécesseur, le Département symphonique, ont offert aux musiciens. L'OMOSC a également souligné un autre 30^e anniversaire, soit celui de la participation à l'OMOSC de notre présidente, Francine Schutzman. En effet, Francine a assisté à sa première conférence en 1981 à titre de déléguée de l'Orchestre du Centre national des Arts. La conférence avait eu lieu à Vancouver cette année-là, il était donc à propos que nous retournions dans cette ville pour célébrer le retrait de Francine du poste de présidente, qu'elle occupe depuis huit ans. Les éloges à son endroit nous sont parvenus de partout au Canada et aux États-Unis, de dirigeants de la FAM et des associations de musiciens, de membres du personnel de la FAM ainsi que de délégués, tant actuels qu'anciens. Le dernier jour de la Conférence, nous avons adopté une résolution dans laquelle nous lui offrons nos meilleurs vœux pour les années à venir et la mettons en nomination pour le prix Betty Webster – attribué annuellement par Orchestres Canada – pour sa contribution à la vie professionnelle orchestrale.

Les délégués ont tous rédigé des rapports modérément optimistes cette année. Heureusement, nous ne déplorons aucune faillite parmi nos orchestres membres contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis. Katherine Carleton, directrice générale d'Orchestres Canada, nous a fait rapport des données colligées auprès de nos administrations selon lesquelles nous avons donné un peu moins de concerts au cours de la dernière période de rapport, mais pour un nombre légèrement plus élevé d'auditeurs. Nous espérons que, comme notre base d'auditoire se maintient, il en sera de même pour nos donateurs et nos subventions, mais le Conseil des Arts nous avertit de nous préparer à des compressions au gouvernement fédéral. Dans pareil contexte, la défense de nos intérêts est bien sûr toujours au programme et, cette année, notre conférencier invité était Amir Ali Alibhei, directeur général de l'Alliance for Arts and Culture



Première rangée (à genoux) : Bernard LeBlanc, Barbara Hankins, Mary Rannie, Elspeth Thomson; deuxième rangée : David Thies-Thompson, Olivia Blander, Merrie Klazek, Leslie Dawn Knowles, Francine Schutzman, Liz Johnston, Arlene Dahl; troisième rangée : Marie-Violaine Ponte, Edie Stacey, Carla Lehmeier-Tatum, Rob McCosh, Jim Biro, Ray Hair, Matt Heller, Bob Fraser, Mark Rogers, Margaret Voorhaar, Sam Folio, Eddy Bayens; quatrième rangée (cachés pour la plupart) : Julie Shier, Steve Wilkes (ancien secrétaire de l'OMOSC), Greg Sheldon, Gary Borton, David Owen, David Brown, Jane Maness, Bruce Ridge, Mark Tetreault, Humbert Martins, Roger Blanc. Photo : Arlene Dahl

de la Colombie-Britannique. Son approche de la promotion des arts est très complète : il ne porte pas son attention seulement sur les retombées économiques des arts, mais aussi sur leur valeur intrinsèque et leurs effets positifs pour les institutions. « Il y a une grande différence entre une *organisation* et une *institution* » a-t-il affirmé. Parlant d'institution, les délégués ont bénéficié d'une visite guidée de la nouvelle école de musique de l'Orchestre symphonique de Vancouver au début de la deuxième journée de la Conférence. Cette remarquable installation est le fruit d'une collaboration entre un promoteur privé, les trois paliers de gouvernement et l'Orchestre, qui a procédé à une collecte de fonds destinée spécialement à ce projet. Le promoteur a acheté le terrain à côté du théâtre Orpheum (la salle de concert de l'Orchestre) en vue d'y construire des condos et, en échange de la permission de construire un peu plus haut, a donné trois étages de sa construction à la nouvelle école. Ces trois étages comprennent des salles de classe, des studios d'enseignement et une très belle salle de récital qui peut être montée à plat ou inclinée.

Notre conseiller juridique, Michael Wright, nous a fait faire un retour aux sources : sa présentation traitait du droit du travail tel qu'il s'applique aux musiciens symphoniques au Canada. Son rapport comportait trois par-

ties : le régime juridique qui gouverne les négociations collectives, les protections juridiques qui sont prévues pour les représentants syndicaux et, enfin, les obligations de ces derniers. Michael a également été présent à l'atelier pour les orchestres en négociation, qu'il a codirigé avec Mark Tetreault et Bernard Leblanc. Mark Tetreault (qui travaille dans les bureaux de la FCM à Toronto et négocie pour plusieurs des orchestres membres de l'OMOSC) et Bernard Leblanc (qui travaille dans les bureaux de la section locale 406 à Montréal et négocie au Québec en plus de collecter les données pour nos tableaux des salaires et conditions de travail) ont également fait une présentation portant sur les grandes lignes des ententes relatives aux multimédias telles qu'elles se rapportent aux orchestres symphoniques.

En plus de l'habituel rapport de la Caisse de retraite des musiciens du Canada (anciennement Caisse de retraite FAM Canada) nous avons assisté à une autre première : une présentation du conseiller en investissements du Fonds, Ron Kruschen, d'Asset Performance Inc. Il nous a entretenus de la formation qu'offre sa firme aux fiduciaires du Fonds, sur ses méthodes de sélection et d'évaluation des divers investisseurs et sur le processus d'élaboration d'une politique d'investissement.

Le conseil exécutif de la FAM était représenté par le

vice-président du Canada de la FAM, Bill Skolnik, le président de la FAM, Ray Hair, et le secrétaire-trésorier, Sam Folio. La conférence de cette année coïncidait avec une séance de négociations avec la SRC/CBC, et le comité des médias électroniques de l'OMOSC a donc pu se joindre à l'équipe de négociations de la FAM. Le président Hair nous a résumé l'histoire de la FAM afin de faire valoir l'importance de l'unité au sein de la Fédération.

Résolution de remplacement n° 1

ATTENDU QUE la FAM a reconnu les besoins particuliers des musiciens d'orchestre symphonique en créant le Département symphonique en 1982, dont Lew Waldeck fut le premier dirigeant, et

ATTENDU QUE la Division des services symphoniques (DSS) a été créée en 1990 dans la foulée du rapport Roehl, et

ATTENDU QUE les musiciens d'orchestre symphonique d'Amérique du Nord ont bénéficié du soutien et de l'assistance offerts par la DSS,

IL EST RÉSOLU QUE les délégués de l'OMOSC dédient cette conférence 2011 de l'OMOSC à la Division des services symphoniques du Canada et des États-Unis.

Note : Cette résolution remplace la résolution n° 1 d'origine, laquelle ne faisait pas la distinction entre la Division des services symphoniques et son ancêtre, le Département symphonique.

Résolution n° 2

ATTENDU QUE la promotion des arts fait partie de la mission de l'OMOSC, et

ATTENDU QUE le financement public des arts est constamment menacé, particulièrement pendant les périodes de crise financière, et

ATTENDU QUE dans la résolution no 3 adoptée à sa conférence 2011, la ROPA invite ses propres membres ainsi que la FAM à redoubler d'efforts dans la promotion des arts,

IL EST RÉSOLU QUE l'OMOSC encourage ses orchestres membres et ses membres professionnels à promouvoir les arts chaque fois que l'occasion se présente, et de plus

IL EST RÉSOLU QUE l'OMOSC se déclare solidaire de ses confrères et consœurs des autres associations de musiciens d'orchestre de la FAM dans l'opposition à toute tentative de sabrer dans le financement des arts.

Résolution n° 3

ATTENDU QUE la rémunération que reçoivent les musiciens d'orchestre symphonique au Canada ne leur permet pas de s'assurer une retraite confortable, et

ATTENDU QUE la Caisse de retraite des musiciens du Canada représente la seule sécurité financière pour

presque tous les membres de la communauté symphonique, et

ATTENDU QUE la gestion prudente de cette caisse revêt une grande importance pour ses participants,

IL EST RÉSOLU QUE, au nom des membres, les dirigeants de l'OMOSC expriment leur vive appréciation au Conseil des fiduciaires et au personnel administratif de la Caisse de retraite des musiciens du Canada pour leur gestion prudente et efficace de cette importante ressource.

Résolution n° 4

IL EST RÉSOLU QUE, au nom de leurs membres, les dirigeants de l'OMOSC déclarent qu'ils ont pleinement confiance en la capacité du vice-président du Canada, Bill Skolnik, à servir les intérêts de tous les membres de la Fédération canadienne des musiciens (FCM) et de la FAM, et qu'ils seront heureux de poursuivre leur collaboration avec lui en vue d'améliorer les conditions de travail de tous les musiciens.

Résolution n° 5

IL EST RÉSOLU QUE nous, les membres de l'OMOSC, remercions Chris Durham pour son travail comme directeur de la DSS au cours de ces deux dernières années et demie et lui exprimons notre enthousiasme à la perspective de pouvoir compter sur son appui comme négociateur de contrats pour la DSS.

Résolution n° 6

ATTENDU QUE les membres d'un comité de musiciens (CM) changent parfois d'une année à l'autre, et

ATTENDU QUE ceux qui occupent une fonction avec titre au sein dudit CM ont certaines obligations à remplir annuellement,

IL EST RÉSOLU QUE l'OMOSC recommande à tous les comités de musiciens (CM) de ses orchestres membres de mettre en place des descriptions de tâches comprenant, sans s'y limiter, un calendrier des échéances à respecter en vertu des règlements internes du CM, de la section locale et de la FAM et, plus particulièrement, que le trésorier d'un CM dont l'orchestre participe au Fonds de grève de la FAM, verse la prime y afférant au bureau du Fonds de grève au plus tard le 1^{er} avril, reconnaissant que l'adhésion se rapporte à l'orchestre et que, ainsi, chaque musicien bénéficiaire dans un orchestre participant est obligé de contribuer annuellement au Fonds la somme totale pour chaque orchestre fondée sur le nombre de membres prévus à l'entente collective, que tous les postes soient pourvus ou non dans une année civile donnée.

Nouvelle entente sur les médias multiples pour l'orchestre de la COC

par Elizabeth Johnston

Orchestre de la Compagnie d'opéra canadienne



C'est la troisième année d'affilée que la CBC et l'Orchestre de la COC concluent une entente portant sur la diffusion des sept productions principales de la Compagnie. Autrefois, la COC obtenait une ou deux captations par année, parfois elle n'en avait pas du tout. Dans ces ententes sur les médias multiples, on reconnaît à la COC la propriété des droits sur les enregistrements. L'entente de cette année est différente en ce qu'elle prévoit un enregistrement vidéo en direct de *Tosca*, que la compagnie monte en janvier prochain.

Dans cette entente, la COC obtient :

- la possibilité de vendre ou de céder ses droits sur deux radiodiffusions d'une même production sur les ondes de la CBC ou de la SRC plus un an de diffusion en continu sur le site Web de la CBC;
- une diffusion unique sur les ondes de la National Public Radio (un réseau public panaméricain) et de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER)
- un an de diffusion en continu sur le site Web de la COC;
- l'enregistrement audio de *Tosca* servira de bande sonore pour l'enregistrement vidéo;
- les droits de licence pour deux diffusions de *Tosca* dans les cinémas;
- une fenêtre d'un an pour *Tosca* sur la chaîne Bold de la CBC, et la diffusion en continu sur l'Internet en lien avec le site Web de la CBC pendant une période d'un an après la première diffusion dans les cinémas ou sur la chaîne Bold, selon le cas.

Tous les 56 membres de l'orchestre recevront 180 \$ plus le versement de 11 % au fonds de pension pour chacune des captations, qu'ils soient requis ou non. Tous les musiciens surnuméraires bénéficieront des mêmes avantages pour les enregistrements auxquels ils participeront. Le cachet additionnel pour l'enregistrement vidéo de *Tosca* sera de 220 \$ par musicien plus la contribution au fonds de pension. La Compagnie doit trouver environ 200 000 \$ avant de pouvoir se lancer dans la production vidéo, et si celle-ci n'a pas lieu, les musiciens ne recevront pas le cachet s'y rapportant. Toutefois, la COC payera quand même le cachet de 180 \$ par personne pour l'enregistrement sonore.

Cette entente a d'abord été proposée en juin 2011, et le protocole d'accord final a été signé le 3 octobre 2011. Au-delà des difficultés liées aux négociations avec la di-

rection, la conclusion de l'entente a été compliquée en raison du nombre d'approbations à obtenir, notamment de l'OMOSC, de la section locale 149, de la Fédération canadienne des musiciens (FCM) ainsi que des musiciens de l'orchestre. Ce processus ne s'est pas passé sans embûches, et je suis convaincue qu'il présentera de nouveaux défis chaque année pour notre comité des médias, le comité des musiciens ainsi que pour le délégué de l'OMOSC.

Les évaluations de chefs d'orchestre à l'ère d'Internet

par Matt Heller

J'ai sur mon bureau la version révisée en août 2002 de l'évaluation des chefs d'orchestre de l'OMOSC. La plupart d'entre nous connaissons très bien ce formulaire, particulièrement les délégués, qui en ont distribué et ramassé des centaines. Mais, au cas où vous n'en auriez pas vu récemment, il comporte quatre questions : premièrement, notez le chef sur une échelle de 1 à 5 dans 12 (!) catégories; deuxièmement, donnez votre appréciation générale de ce chef sur une échelle de 1 à 10; troisièmement, choisissez la position la plus appropriée pour ce chef parmi 9 options, y compris la toujours très populaire « aucune de ces réponses »; enfin, veuillez vous identifier par votre famille d'instruments.

Pourquoi en changer? Les membres de notre comité pour les évaluations de chefs d'orchestre se sont réunis en août 2011 avec plusieurs objectifs en tête. Nous souhaitons un formulaire plus concis, qui soit moins long à compléter. Nous voulions également éliminer certains irritants, par exemple, pourquoi est-ce que 1 est équivalent à excellent et 10, à inacceptable? Avons-nous vraiment besoin d'autant de catégories séparées? Nous voulions aussi passer à un processus en ligne qui nous éviterait des montagnes de photocopies et un long délai avant d'obtenir les résultats. Par-dessus tout, nous souhaitons faire en sorte que ces évaluations retrouvent leur popularité d'antan et préserver ainsi une ressource précieuse.

Il n'a pas été facile d'atteindre un consensus sur les modifications à apporter au formulaire. Nous avons eu de longs débats, à Vancouver et ensuite par courriel, sur les paramètres essentiels à conserver. À la fin, nous avons choisi cinq catégories qui nous semblaient en englober plusieurs autres : technique de répétition, technique de direction, attention aux détails, interprétation et réussite de prestations gratifiantes. Et nous posons la question fondamentale : « aimeriez-vous revoir ce chef? ». Si la réponse est oui, nous vous demandons d'effectuer un choix parmi six rôles possibles. Enfin, nous vous offrons la possibilité d'ajouter un commentaire.

C'est peut-être là la caractéristique la plus contro-

versée du sondage, qui mérite elle-même un certain commentaire. Un sondage en ligne présente l'avantage unique d'offrir l'anonymat complet ou, à tout le moins, ce qui s'en rapproche le plus. Toutefois, si nous avons offert la possibilité d'ajouter des commentaires, ce n'est pas simplement parce que nous le pouvions. Nous avons estimé que les commentaires permettent de donner de la vie et d'apporter des nuances à un exercice parfois ennuyeux. Il règle une des frustrations qu'engendrait le formulaire précédent malgré ses 12 catégories, à savoir que le meilleur moyen de communiquer ce qui n'a pas fonctionné ou, au contraire, ce qui a fonctionné merveilleusement bien, ce sont les mots.



Les évaluations de chefs d'orchestre constituent un des moyens les plus tangibles dont dispose l'OMOSC pour joindre et servir ses membres (au même titre qu'*UnaVoce!*). En effet, nous avons rarement l'occasion de remplir aussi

directement notre mission comme « voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens ». Voici une possibilité d'avoir une influence sur l'avenir de nos orchestres et de notre profession, de faire progresser la carrière de chefs talentueux et d'aider nos collègues de l'OMOSC, de l'ICSOM et de la ROPA à choisir les meilleurs candidats possibles comme directeurs musicaux.

Cette saison sera une année d'essai, et il y aura sans doute d'autres révisions. J'encourage tous les membres de comités d'orchestre et les délégués à essayer le formulaire, qui est déjà prêt et en fonction, et à nous faire part de vos commentaires. En définitive, c'est de votre opinion qu'il est question dans ces évaluations de chefs. Pour plus de précisions, rendez-vous à la section des délégués dans le site Web de l'OMOSC. Une version française du formulaire sera bientôt en ligne.

In Memoriam Lenny Leibowitz

par Francine Schutman,

Orchestre du Centre national des arts

Au moment d'écrire ces lignes, je rentre tout juste d'une cérémonie à la mémoire de Lenny Liebowitz. Ceux d'entre vous qui êtes inscrits à Orchestra-1 savez déjà qu'il est décédé le 3 octobre dernier. Les gens sont venus de partout (de la Caroline du Nord, de Chicago, de San Francisco, Honolulu, etc.) pour rendre hommage à celui qui a tant fait pour tous ceux qui font partie de l'industrie de la musique symphonique.

Le plus vieil ami de Lenny a raconté combien ils ont dû travailler fort tous les deux, étant originaires de Brighton Beach, pour s'adapter à l'univers BCBG de Bucknell. Ils sont devenus avocats tous les deux, mais avec le temps Lenny s'est spécialisé de plus en plus dans la représenta-

tion de syndicats. (Lorsque son fils lui a demandé pourquoi il ne représentait jamais les gestionnaires, il a répondu qu'il n'était pas intéressé à travailler pour les méchants). Il a non seulement été le conseiller juridique de l'ICSOM pendant 40 ans, il a également travaillé pour d'autres syndicats du divertissement et pour la section locale 802 à New York, ainsi que pour des groupes d'enseignants et pour des collègues avocats.

Plusieurs personnes ont rendu des témoignages et tous portaient sur un thème commun. Comme l'a dit Bruce Ridge, président de l'ICSOM, « Aujourd'hui même, tous les membres d'orchestre en Amérique du Nord profiteront d'un bénéfice que nous devons à Lenny ». Il a fait plus que quiconque pour améliorer la vie professionnelle et le niveau de vie des musiciens dans les orchestres symphoniques. Il a haussé la barre même pour ceux qui ne bénéficiaient pas de ses services de négociateur. Et sa connaissance encyclopédique de notre industrie était un bienfait des plus avantageux pour nous tous. Nous lui en serons toujours reconnaissants. Merci, Lenny.

La Journée des Arts rassemble les parlementaires qui appuient le milieu artistique

par la Coalition canadienne des arts

Des artistes et des travailleurs du monde des arts venus de partout au Canada se sont réunis à Ottawa le mardi 25 octobre pour débattre du rôle essentiel que les investissements dans les arts jouent quant à la santé économique et sociale du pays. Avec une centaine de participants et 120 rencontres planifiées, il s'agit de la plus forte participation à une Journée des Arts à ce jour.

Conscients de l'objectif gouvernemental consistant à réduire le déficit du Canada d'ici 2014, les membres de la Coalition canadienne des arts ont mis de l'avant un ensemble de priorités plus modeste que les années précédentes. Il fut demandé aux parlementaires d'insister pour que l'investissement au Conseil des Arts soit maintenu, que les initiatives de politique étrangère intègrent les arts et la culture, et que soit maintenu le niveau de financement fourni par le ministère du Patrimoine canadien aux secteurs clés des arts, de la culture et du patrimoine.

Des députés de toute obédience politique ont promis d'apporter leur soutien aux demandes de la Coalition. Suite à la rencontre avec le ministre du Patrimoine, James Moore, les membres du Comité directeur ont rapporté que le dialogue avait été très positif. Le ministre Moore a assuré la Coalition que le gouvernement compte trouver le moyen de faire des économies tout en heurtant le moins possible les artistes ou la stabilité de l'« écosystème des arts ». Lors d'une réception à la Chambre des Communes à la fin de la journée, James Moore s'est

adressé aux participants, se disant extrêmement satisfait du ton de cette Journée; il a insisté sur le fait que le gouvernement et le secteur des arts doivent continuer de travailler ensemble afin de trouver des solutions aux défis qui s'annoncent. « Appuyer la culture n'est pas un enjeu de droite ou de gauche, c'est simplement la bonne chose à faire », a-t-il affirmé.

L'actrice canadienne Cynthia Dale s'est elle aussi adressée aux participants. « Nous sommes une nation favorable aux arts qui crée, performe, et amène le Canada à l'avant-scène mondiale », a-t-elle dit. La réception, animée par la vice-présidente de la Chambre, madame Denise Savoie, a connu un taux élevé de participation ; y participaient, entre autres, le secrétaire parlementaire pour le Patrimoine canadien, Paul Calandra ; la ministre du Revenu national, Gail Shea ; le porte-parole du NPD en matière de patrimoine, Tyrone Benskin ; le porte-parole du Parti libéral en matière de patrimoine, Scott Simms, ainsi que d'autres députés sympathisants de la cause des arts, tels Charlie Angus et Justin Trudeau. Les rencontres reflétaient la représentation au Parlement de l'ensemble des partis, 40 % des rencontres ayant eu lieu avec des membres du Parti Conservateur.

« Les députés que nous avons rencontrés comprennent la contribution des arts à la vie, à l'effervescence et à l'économie de leur collectivité, et ils reconnaissent le besoin de protéger les éléments les plus vulnérables de l'"écosystème" de ce secteur, a dit la porte-parole de la Coalition, Shannon Litzenger. Nous espérons bâtir sur cette réussite afin de créer une communication constante avec des députés de toutes les circonscriptions, et nous anticipons avec optimisme les résultats du plan de réduction du déficit. »

Toutefois les effets potentiels des réductions futures des dépenses demeurent une préoccupation constante pour le milieu des art et la Coalition demeurera vigilante quant aux décisions gouvernementales à venir et continuera ses démarches auprès du gouvernement pour favoriser un investissement accru en arts et culture à long terme. (www.lacoalitioncanadienedesarts.com)

Des négociations au long cours

par Charles Benaroya

Orchestre symphonique de Québec

Le 27 septembre 2011, l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ ou l'employeur) et l'Association des musiciennes et musiciens de l'Orchestre symphonique de Québec (AMMOSQ) ont signé une nouvelle entente collective, mettant ainsi fin à près de trois ans de négociations. Voici un aperçu de ce processus.

Les négociations en vue d'un nouveau contrat ont commencé en octobre 2008. L'ancienne entente devant expirer le 20 juillet 2009, il semblait raisonnable

d'espérer en signer une nouvelle avant cette échéance.

Au cours de l'année qui a suivi, il y a eu très peu de mouvement d'un côté ou de l'autre et, à la demande de l'OSQ, nous sommes entrés en médiation en mai 2010. En décembre 2010, l'OSQ a présenté une nouvelle offre. Peu de temps avant, l'Orchestre avait dévoilé un nouveau plan stratégique pour les prochaines années qui incluait, entre autres, un accroissement de la visibilité de l'orchestre, particulièrement pendant la saison estivale, ainsi que des efforts visant à rendre l'OSQ plus attrayant comme employeur afin qu'il puisse attirer et retenir des musiciens de grande qualité. En concordance avec ces nouvelles philosophies, l'OSQ a offert d'allonger la saison pour la faire passer de 33 à 38 semaines au plus tard en 2014. L'AMMOSQ a accepté la proposition en principe devant le médiateur et a demandé à ce qu'une copie écrite soit présentée devant une assemblée des musiciens aux fins de ratification. Or, la version qui a été donnée aux musiciens par l'OSQ en vue du vote était différente à plusieurs égards de ce qui avait été entendu en présence du médiateur, notamment en ce qui concernait les assurances ainsi que le calcul des congés de maladie. L'AMMOSQ a donc rejeté cette version et a demandé un contrat qui reflète mieux l'entente conclue en médiation.

Au cours des trois mois qui ont suivi, l'OSQ n'a pas communiqué avec l'AMMOSQ. En mars 2011, l'employeur a soumis un nouveau document dans lequel figuraient, avec l'offre de 38 semaines, la plupart des clauses modifiées que l'AMMOSQ avait déjà rejetées. L'employeur a affirmé que cette offre était finale et devait être acceptée au plus tard le 1^{er} avril, à défaut de quoi elle serait retirée. L'AMMOSQ a demandé que l'échéance soit reportée au 4 avril afin de permettre la tenue d'une assemblée générale des musiciens. L'OSQ a accepté mais, en arrivant au travail le 4 avril, les musiciens ont trouvé une lettre sur leurs lutrins portant la signature de M^{me} Sophie Galaise, la directrice générale de l'OSQ. Elle y faisait un résumé des négociations ainsi que des principaux points de l'offre qui était sur la table. Elle concluait ainsi : « Nous aurions été disposés à attendre l'assemblée du 4 avril, mais nous comprenons par ailleurs, que l'AMMOSQ n'a pas l'intention de vous recommander son adoption. Nous n'avons dans les circonstances pas d'autre choix que de retirer notre offre et de tenter de trouver un compromis autrement ». En dépit de ce retrait fondé sur le préjugement du résultat de l'assemblée, les musiciens ont voté unanimement en faveur de la nouvelle offre dans son entièreté, moyennant des éclaircissements sur le calcul des versements d'assurances et des congés de maladie. Ils espéraient ainsi éviter d'avoir à reprendre les négociations à zéro.

L'OSQ a fait une nouvelle offre en avril 2011. Compte tenu du risque de compressions dans les subventions fédérales, les deux parties ont renouvelé leurs efforts et

sont parvenus à une entente en septembre. Le 27 septembre 2011, les musiciens ont voté en faveur de l'offre et une nouvelle entente collective a été signée.

En voici les principaux points :

- l'entente porte sur six (6) ans et prendra donc fin en 2014-2015;
- la durée de la saison passe de 33 semaines à 35 semaines à compter de la saison 2011-2012;
- les salaires augmentent de 0,5 % en 2009-2010, de 0,19 % plus 1 % d'augmentation de la contribution au fonds de pension en 2010-2011, de 0,5 % en 2011-2012 et de 2 % par année pour les trois saisons subséquentes;
- la participation à la saison estivale est désormais obligatoire. Jusqu'à maintenant, les musiciens avaient jusqu'au 15 mars de chaque année pour y renoncer;
- la durée maximale des congés que les musiciens peuvent prendre à leur discrétion passe de cinq jours à 70 heures ou deux semaines de travail;
- le calcul des congés de maladie sera fondé sur la proportion de services manqués dans la semaine.

Au début des négociations, nous avions pour objectif de signer un contrat d'une durée de trois ans. Ce sont plutôt les négociations qui ont duré presque trois années et, si le résultat n'est pas inacceptable, on peut tout de même espérer que les prochaines négociations aboutiront dans un délai plus raisonnable.

Clauses d'entente collective que nous aimerions tous avoir

par Margaret Voorhaar

Orchestra London Canada (OLC)



Biff, le premier basson avait mangé de la salade de pommes de terre à la réception de la veille et était tombé malade. Boff, le deuxième basson, qui s'était méfié de la salade de pommes de terre,

avait donc à remplacer son collègue à la prochaine représentation. Il a dû annuler des élèves afin de travailler ses partitions. Il a estimé qu'il serait perdant financièrement, même en recevant le cachet afférent au poste de premier.

Aurait-il dû :

1. donner les parties de basson au clarinettiste?
2. manger la salade de pommes de terre lui-même et rester à la maison?
3. donner ses leçons et faire le concert en lecture à vue?
4. relaxer parce qu'il serait dédommagé pour cet inconvénient?

Réponse : no 4.

En cas d'urgence ou de maladie, il peut arriver qu'on

demande à un musicien de section d'occuper un poste avec titre . . . Lorsque de telles situations se présentent à moins de cinq jours d'avis, une prime de vingt-cinq pour cent (25 %) est versée en plus du supplément lié à la chaise titre. Extrait de la clause VII.15 de l'entente collective d'OLC.

En passant, il s'agit d'une histoire vraie. Tout l'orchestre a été malade, un violoncelliste s'est évanoui sur scène, un trompettiste a été hospitalisé et toutes les deuxièmes chaises ont dû jouer en lecture à vue. Beau-coup de tension dramatique.

UNA VOCE

Le bulletin officiel de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada, *Una Voce* est publié deux fois par année, à la fois en français et en anglais. La prochaine date limite pour la réception du contenu non traduit est le 1^{er} mars 2012.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le site Web de l'OMOSC, sous la rubrique « Ressources » à (<http://www.ocsm-omosc.org>).

Collaborateurs à cette édition : Charles Benaroya, Arlene Dahl, Bob Fraser, Barbara Hankins, Matt Heller, Elizabeth Johnston, Francine Schutzman et Margaret Voorhaar

Comité exécutif de l'OMOSC

Président (2011-2013)	Matt Heller
1 ^e vice-président (2011-2013)	David Brown
2 ^e vice-président (2011-2013)	Robert McCosh
Secrétaire (2010-2012)	Robert Fraser
Trésorier (2010-2012)	Greg Sheldon

Rédactrice en chef	Barbara Hankins
Administrateur de la banque de données	Stefan Jungkind
Webmestre	Ken MacDonald

Délégués des orchestres membres

Calgary Philharmonic Orchestra	Michael Hope
Canadian Opera Company Orchestra	Liz Johnston
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elsbeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Barbara Hankins
Orchestre du Centre national des Arts	David Thies-Thompson
Orchestre du Ballet national du Canada	Mark Rogers
Orchestra London Canada	Marie Johnson
Orchestre Métropolitain	Monique Lagacé
Orchestre Symphonique de Montréal	Alison Mah-Poy
Orchestre Symphonique de Québec	Marie-Violaine Ponte
Regina Symphony Orchestra	Gary Borton
Saskatoon Symphony Orchestra	Arlene Shipllett
Symphony Nova Scotia	Kirsty Money
Thunder Bay Symphony Orchestra	Merrie Klazek
Toronto Symphony Orchestra	Leslie Dawn Knowles
Vancouver Symphony Orchestra	Olivia Blander
Victoria Symphony	Paul Beauchesne
Windsor Symphony Orchestra	Julie Shier
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

Composition : Steve Izma, Kitchener, Ontario

Traduction : Monique Lagacé